ART. 2 N° 3804

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 3804

présenté par
M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement par sa réforme injuste va créer des trappes à précarité en décalant l'âge légal de départ à la retraite. Pour tenter de faire « passer la pilule », il habille son texte d'un index senior, sensé lutter contre le chômage de ces derniers.

Cet index n'est assorti que d'une obligation de publication dont le montant de la sanction est très faible et peu dissuasif (1% de la masse salariale maximum). Rien n'est prévu pour atteindre un score, par exemple, qui serait assorti d'une sanction pour non-respect.

Un pansement sur une jambe de bois qu'il est proposé de supprimer.